

ACTION URGENTE

LE NOUVEAU MINISTRE VEUT REPRENDRE LES EXÉCUTIONS

Toshio OGAWA, nommé ministre de la Justice le 13 janvier, a fait part de son intention de reprendre les exécutions. En 2011, pour la première fois depuis 19 ans, le Japon n'a procédé à aucune exécution. Le risque de se voir ôter la vie est désormais plus élevé pour les quelque 130 condamnés à mort.

Le 15 janvier, le nouveau ministre de la Justice a déclaré publiquement qu'il prévoyait la reprise des exécutions, qu'il considère comme relevant de ses fonctions. Son prédécesseur, Hideo HIRAOKA, n'avait pas cédé aux énormes pressions l'incitant à procéder à des exécutions en 2011. Il a estimé que l'application de la peine capitale devait faire l'objet d'une réflexion plus approfondie avant que de nouvelles exécutions aient lieu.

Bien que tous les condamnés à mort risquent d'être exécutés à tout moment, il est peu probable que les membres de la secte Aum Shinrikyo – notamment son dirigeant, Chizuo MATSUMOTO (alias Shoko Asahara) – soient exécutés très prochainement. En effet, Makoto HIRATA, un membre de la secte, s'est rendu à la police le 31 décembre 2011 et il faudra un certain temps pour que son affaire soit jugée. Aux termes de l'article 475 du Code de procédure pénale, aucune exécution ne peut avoir lieu tant que tous les coaccusés n'ont pas fait l'objet d'une décision de justice définitive.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en japonais, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez le ministre de la Justice à ne pas signer d'ordre d'exécution et à soutenir les travaux du groupe d'étude sur la peine de mort, créé au sein de ses services par Keiko CHIBA, ancienne ministre de la Justice ;
- priez-le instamment d'imposer un moratoire sur les exécutions pour encourager un débat national sur la peine capitale en vue de son abolition totale au Japon.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 FÉVRIER 2012 À :

Ministre de la Justice

OGAWA Toshio

1-1-1 Kasumigaseki

Chiyoda-ku

Tokyo

Japon 100-8977

Fax : +81 3 3592 7008

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Premier ministre

NODA Yoshihiko

1-6-1 Nagata-cho

Chiyoda-ku

Tokyo

Japon 100-8968

Fax : +81 3 3581 3883

Courriel : (via son site Internet)

https://www.kantei.go.jp/foreign/forms/comment_ssl.html

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, /*
Monsieur le Premier ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Japon dans votre pays.

Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 342/11. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/ASA22/004/2011/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LE NOUVEAU MINISTRE VEUT REPRENDRE LES EXÉCUTIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Japon, les condamnés sont exécutés par pendaison, généralement dans le plus grand secret. Dans la plupart des cas, ils ne sont informés de leur mise à mort que quelques heures auparavant ; il arrive cependant qu'ils ne soient pas prévenus du tout, si bien que ceux qui ont épuisé leurs voies de recours passent toute la durée de leur détention dans le quartier des condamnés à mort en sachant qu'ils peuvent être exécutés d'un moment à l'autre. En général, les familles ne sont averties qu'après l'exécution.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, sans exception, quels que soient la nature du crime commis, les caractéristiques de son auteur ou la méthode d'exécution utilisée par l'État, car il s'agit d'une violation du droit à la vie ainsi que du châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit. La dernière exécution au Japon a eu lieu le 28 juillet 2010 : deux personnes ont été pendues.

En octobre 2011, le ministre de la Justice de l'époque, Hideo HIRAOKA, a annoncé qu'il examinerait individuellement le cas de chaque condamné à mort après que le secrétaire général du Cabinet, Osamu FUJIMURA, l'aurait encouragé à continuer de procéder à des exécutions. Amnesty International et le Réseau asiatique contre la peine de mort (ADPAN) ont appelé le ministre de la Justice à n'en rien faire.

Noms : les 130 prisonniers condamnés à mort

Action complémentaire sur l'AU 342/11, ASA 22/001/2012, 18 janvier 2012